

Formation des animateurs de SAGE
Propositions pour 2010

Contexte, outils et méthodes pour les animateurs de SAGE

Contenu pédagogique :

Cette formation dispensée sur 4,5 jours s'adresse en particulier aux animateurs de SAGE ayant pris depuis peu leurs fonctions :

Le contexte – Qu'est ce qu'un SAGE ? Pourquoi faire un SAGE ? (1 jour)

- Où s'inscrit le SAGE dans la politique de l'eau ?
 - Le socle réglementaire : droit de l'eau, DCE, LEMA, lois Grenelle, police de l'eau, ICPE...
 - **Les SDAGE et les programmes de mesures approuvés fin 2009 : conséquences sur les SAGE**
- Articulation du SAGE avec d'autres politiques (code rural, urbanisme, Natura 2000, ...)
- Qu'est ce qu'un SAGE ?
 - Ce que l'on peut faire avec un SAGE : qu'est ce qui relève du réglementaire ? les marches de manœuvre - **sa portée juridique,**
- Les différents acteurs :
 - Le rôle et le fonctionnement de la CLE, articulation avec la structure porteuse
 - Les acteurs et instances de concertation dans le domaine de l'eau

Cette journée d'introduction rappellera le contexte général de la réglementation sur l'eau (en faisant un zoom sur les SDAGE approuvés et leur programme de mesure). Le SAGE est un outil de planification sur un territoire donné pour lequel d'autres politiques existent (aménagement du territoire par exemple).

Ensuite seront abordés les avantages et les limites pour les acteurs locaux à s'engager dans une démarche de SAGE, la portée juridique renforcée par la LEMA

Et enfin, une présentation des différents acteurs : la CLE et son rôle avec la structure porteuse, les services de l'Etat, les collectivités territoriales...

Comment faire un SAGE ? : Elaboration et contenu (2 jours)

- La CLE (constitution, son rôle aux différentes étapes de l'élaboration)
- L'état des lieux (l'existant, les études complémentaires, analyse socio-économique)
- les documents du SAGE :
 - le PAGD (les dispositions, les délimitations de zones...)
 - le règlement (sa rédaction, sa portée juridique, le contentieux...)
- l'évaluation environnementale (pourquoi une évaluation environnementale ? quand la réaliser ? sa plus-value, le rapport environnemental...)
- la procédure de consultation (enquête publique), de modification ou révision

Cette partie sera illustrée par des cas concrets et des retours d'expérience

Comment faire vivre un SAGE ? : mise en oeuvre et animation (1.5 jour)

L'animateur au cœur du SAGE (mobiliser tous les acteurs pour travailler ensemble pour atteindre les objectifs du PAGD et mettre en oeuvre le SAGE)

- Des techniques de communication et d'animation (concertation, médiation), mobiliser les acteurs, organiser les réunions de la CLE, du bureau, présentation de diapo...
- Comment gérer son temps, anticiper les échéances
- Les outils existants et ressources en ligne (gesteau, les formations spécifiques, veille juridique...)
- Initiation aux procédures de marchés publics (appel d'offres, cahiers des charges, bureau d'études...), aux techniques de gestion de projet